



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 22
Mercredi 5 juin 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch jusqu'au 21 juin 2024.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Belprahon, le 5 juin 2024

Le Conseil communal

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Corcelles, le 30 mai 2024

Le secrétariat communal

Syndicat scolaire du Grand Val

Offre d'emploi

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45 % à 50 %

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch jusqu'au 21 juin 2024.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Corcelles, le 30 mai 2024

Le Conseil communal



Berne

Communes de Court et Moutier

Plan des chemins forestiers 48030 «Graitery Ouest»

Vu l'art. 32 de l'Ordonnance cantonale sur les forêts du 29 octobre 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public le plan des chemins forestiers «Graitery Ouest» auprès de l'administration des communes concernées.

Le plan des chemins forestiers fixe les tronçons à considérer comme routes et pistes forestières au sens de la loi sur les forêts et règle les interdictions de circuler.

Les documents seront déposés auprès des administrations des communes de Court et Moutier ainsi que de la Division forestière Jura bernois à Tavannes, pour une durée de 30 jours, du 5.6.2024 au 4.7.2024. Ils peuvent y être consultés pendant les heures de bureau.

Les personnes habilitées à faire opposition peuvent le faire par écrit, de manière fondée, au cours du délai de dépôt public. L'opposition devra être déposée au secrétariat communal et être adressée à la Division forestière, à l'attention de l'Office des forêts et des dangers naturels du Canton de Berne.

Tavannes, le 5.6.2024

Rénald Queloz, chef de Division



Belprahon

Syndicat scolaire du Grand Val

Offre d'emploi

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45 % à 50 %

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une



Corcelles

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi

Date du prélèvement: 23 avril 2024

Nombre d'échantillons: deux prélèvements

Provenance de l'eau: Source du Gore- Virat

Traitement de l'eau: désinfectée par rayon UV

Lieu de prélèvement: Sous Coaras et ancien hangar des pompes (fontaines)

Qualité bactériologique: irréprochable

Teneur en Nitrate: 5.2 mg/l

Dureté en graduation française: 21.0 °f (eau mi-dure)

Selon l'appréciation du Laboratoire cantonal, les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.



Court

Avis de construction

Requérant : Cremona SA, rue du Moulin 14, 2738 Court

Propriétaire : propriété par étages (Menuiserie D. Zwahlen Sàrl, Cremona SA, Fleury Sàrl)

Auteur du projet : Swiss-instasolar Sàrl, route André Piller 33g, 1762 Givisiez

Emplacement : parcelle N° 1552, au lieu-dit « rue du Moulin 14 », 2738 Court

Patrimoine : bâtiment digne de protection, objet C

Projet : installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment

Chauffage : existant

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 juin 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 29 mai 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante : Helios Precision SA, Route de Chaluet 26, 2738 Court.

Emplacement : parcelle N° 2294, au lieu-dit : « Route de Chaluet 26 », commune de Court.

Projet : demande présentée après coup concernant l'installation d'une STEP pour le traitement des eaux usées industrielles à l'intérieur du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Les Ravières – Les Condémines ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 juin 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 mai 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Crémînes

Syndicat scolaire du Grand Val

Offre d'emploi

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45% à 50%

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos

- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

- Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent
- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch **jusqu'au 21 juin 2024**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Crémînes, le 5 juin 2024

Le Conseil communal



Eschert

Mise au concours

Administrateur/trice des finances (40%)

Entrée en fonction : 1.9.2024

Vos tâches

- Gestion des finances communales (impôts, taxes, débiteurs, créanciers, investissements, caisse, salaires, assurances, etc.)
- Etablissement du budget et de la planification financière
- Clôture des comptes
- Soutien au Conseil communal pour les décisions d'ordre financier
- Suppléance du Secrétaire communal

Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie. Le diplôme MCH2 est un atout
- Sens aigu des responsabilités, professionnalisme, rigueur et confidentialité
- Capacité à communiquer, autonomie
- Intérêt marqué pour les aspect relevant de la stratégie financière
- Entregent, empathie, souplesse

Nous offrons

- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général

- Un poste de cadre varié avec des projets de développement
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Samuel Martina, Secrétaire communal, à l'adresse : secretariat@eschert.ch

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels sont à adresser par courrier postal (Administration communale d'Eschert, rue du Tilleul 1, 2743 Eschert) ou par courrier électronique (secretariat@eschert.ch)

Délai de postulation

30.6.2024

Eschert, le 5 juin 2024

Le Conseil communal et le Secréariat d'Eschert

Mise au concours

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours un poste d'assistant-e socio-éducatif/tive 45% à 50%

CDD renouvelable

L'école à journée continue du Syndicat scolaire du Grand Val est en plein essor. Pour l'année scolaire 2024-2025, un peu moins de 60 élèves sont attendus, lesquels profiteront d'une structure d'accueil composée d'une douzaine de modules. Afin de compléter et renforcer l'équipe actuelle, nous recherchons une personne disposant d'une formation d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent. Le lieu de travail se répartit sur les communes de Grandval (matin et repas de midi) et d'Eschert (après-midi).

Activités

- Accueillir et prendre en charge des groupes d'enfants de la 1^{ère} à la 11^e Harmos
- Organiser, animer et encadrer la vie communautaire quotidienne afin d'assurer un accueil de qualité
- Travailler en équipe et participer au bon fonctionnement de la structure (réunions...)

Description des tâches

- Accompagner les enfants le matin, le midi et l'après-midi selon les modules ouverts
- Concevoir et mettre en œuvre les activités en fonction du groupe
- Accompagner lors des devoirs surveillés
- Effectuer les retours auprès des parents

Profil

Etre au bénéfice d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ou d'un titre jugé équivalent

- Expérience de travail avec les enfants de 4 à 12 ans
- Créativité et dynamisme
- Grande disponibilité au niveau des horaires
- Apprécier et être à l'aise dans le travail d'équipe

Traitement

- Conditions d'emploi basées sur les normes cantonales bernoises et selon expérience

Entrée en fonction

- 1/8/2024

Le dossier complet de candidature avec extrait de casier judiciaire est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch **jusqu'au 21 juin 2024**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Elsa Dongois, directrice de l'école à journée continue au 076 423 11 03.

Eschert, le 5 juin 2024

Syndicat scolaire du Grandval



Moutier

Avis de construction

Requérant : Mauron Jacques, Rue des Chênes 25, 2740 Moutier

Auteur du projet : Sornalu SA, 2853 Courfaivre

Emplacement : Parcelle N° 2933, Rue des Chênes 25

Projet : Pose d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante en façade Ouest.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 juin 2024

Services Techniques-Urbanisme

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE N° 1166 DU 27 MAI 2024

Arrêté du Conseil de Ville relatif au Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit d'investissement de Fr. 745'000.—, y compris TVA, pour la réalisation partielle de l'action N° 33 de la réduction des eaux claires parasites (ECP), sous le domaine CFF (étape 2), rue de l'Est

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46, lettre b) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de la Commission technique;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum;

arrête:

Article 1:

Le crédit d'investissement de Fr. 745'000.—, y compris TVA, pour la réalisation partielle de l'action N° 33 de la réduction des eaux claires parasites (ECP), sous le domaine CFF (étape 2, rue de l'Est) est voté.

Article 2:

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 27 mai 2024

Au nom du Conseil de Ville

Le Président : B. Eschmann

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 27 mai 2024. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 28 mai 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 100%, au Service social régional de la Prévôté.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 14 juin 2024.

Moutier, le 29 mai 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Thierry Mérillat, Gros Clos 4e, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan

Projet : Construction d'une maison familiale avec PAC et installation photovoltaïque sur parcelle N° 943 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Gros Clos ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : M2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 5 juin 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 35, 133, 145, 193 et 393, au lieu-dit : « Les Champs des Fouats », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : viabilisation du secteur « Les Champs des Fouats », aménagement d'un accès routier en enrobé et mise en place des divers réseaux de distribution (alimentation en eau potable, assainissement, électricité et télécommunication).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H3, agricole et domaine public (routes communale et cantonale).

Objet protégé : IVS d'importance régionale BE 2053.2.

Dérogation : art. 24 LAT.

Remarques : facilités accordées quant à la pose de gabarits au Nord de la route. Un panneau d'information avec les plans du projet est posé sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 juin 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 mai 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale du 10 juin 2024 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2023
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la viabilisation Les Champs des Fouats
3. Voter un crédit complémentaire de CHF 16'500.- pour la fusion du PAL Petit-Val
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Les comptes peuvent être consultés auprès de l'Administration communale de Petit-Val, durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, ou sur le site internet www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 8 mai 2024

Conseil communal



Rebévelier

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 34.02 et 35, au lieu-dit: « Tierminté », commune de Rebévelier.

Projet : création d'une route forestière (groise) à camion pour permettre l'exploitation et l'évacuation du bois et création d'une place d'env. 250 m2 en groise pour le stockage de bois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Rebévelier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 juin 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

eBau 2024-2386

Avis de construction

Requérant : Nicolet David, Rue du Musée 30, 2714 Les Genevez

Emplacement : Parcelle N° 1042, Rue du Bruye 14

Projet : Changement d'affectation d'un local artisanal en une chambre et une salle d'eau

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 67 OC

Dépôt public de la demande au secrétariat municipal **jusqu'au 5 juillet 2024** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 3 juin 2024

Administration des constructions a.i.



Saules

Rappel concernant les piscines privées

Il est permis dans le canton de Berne de construire des piscines découvertes non chauffées sans autorisation de construire pour autant que leur surface totale ne dépasse pas 15 m².

En revanche, les piscines chauffées sont soumises à une autorisation obligatoire, dès que leur contenu dépasse 8 m³.

Pour ce qui est de leur remplissage, il est strictement interdit de prendre de l'eau sur les hydrantes. **Toute personne qui souhaite remplir sa piscine doit en informer au préalable le fontainier ou l'administration communale.**

Enfin, l'eau des piscines qui contient des produits chimiques doit être évacuée dans les eaux usées (pas dans les grilles!) afin qu'elle puisse être traitée à la station d'épuration. Il est conseillé de la laisser reposer deux semaines dans la piscine sans y toucher avant de la vider. Ainsi, les produits chimiques perdront de leur efficacité.

Saules, le 5 juin 2024

Conseil communal



Sorvilier

Soirées de démonstration pour l'utilisation du défibrillateur

Deux soirées de démonstration pour l'utilisation du défibrillateur auront lieu les 18 et 19 juin 2024 à 18h30 à la place orange (école). Durée: environ 2 heures. Participation sans inscription.

Sorvilier, le 5 juin 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Dérogation: art. 24 LAT

Requérant: M. Charles Erb, Champs la Clary 7, 2710 Tavannes.

Projet: élévation de la toiture du garage existant Rue de la Promenade 108 sis sur la parcelle N° 2057 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: évacuation des eaux pluviales par infiltration et pas de production d'eaux résiduaires.

Dérogation requise: à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des

charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 juin 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Corinne et David Mäder, Chemin des Cerisiers 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: HyperSolaire Sàrl, Pré la Dolaise 16L, 2718 Lajoux.

Projet: réalisation d'une installation solaire photovoltaïque en talus sur la parcelle N° 1733 au chemin des Cerisiers en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 juin 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Nejat Sunna, Grand- Rue 98, 2603 Péry.

Projet: installation d'une enseigne lumineuse en façade du bâtiment La Combe 15 sis sur la parcelle N° 2282 en zone d'activités A1 « Malvaux ».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 juin 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Pascale et Michel Mutti, Passage de la Sat 6 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Projet: assainissement de l'installation de chauffage existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade est du bâtiment Passage de la Sat 6 sis sur la parcelle N° 1528 en zone H3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 juin 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le chef des travaux publics

Communauté scolaire de Jean-Gui

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un cautionnement pour un crédit de CHF 121'000.- auprès de la Communauté scolaire de Jean Gui pour le financement de changements de locaux, les raccordements électriques nécessaires et le remplacement du chauffage (CHF 99'000.-) et le remplacement de deux portes d'entrée de l'école primaire (CHF 22'000.-). Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation. Le délai

référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté.

Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.- et ne dépassant pas CHF 200'000.-. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal. Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du secrétariat municipal.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le Conseil municipal

Service social régional de Tavannes

Mise au concours d'un poste de directeur(-rice)

Le Conseil municipal met au concours le poste de Directeur(-rice) du Service social régional de Tavannes. Le taux d'occupation s'élève à 100% avec une entrée en fonction à définir.

Une préférence sera donnée à une éventuelle postulation en interne.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le Conseil municipal

Ecole à journée continue

Mise au concours d'un poste d'éducateur(-rice)

Le Conseil municipal met au concours un poste d'Éducateur(-rice) de l'enfance. Le taux d'occupation s'élève à 68,55% avec une entrée en fonction au 1^{er} août 2024.

Une préférence sera donnée à une éventuelle postulation en interne.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le Conseil municipal

Ecole à journée continue

Mise au concours - Poste combiné d'éducateur(rice) auxiliaire et d'intendant(e)

Pour son école à journée continue, la Municipalité de Tavannes met au concours un poste **combiné d'éducateur(rice) auxiliaire et d'intendant(e)**. Il s'agit de 12 heures d'intendance et 6 heures d'éducateur(rice) sur 39 semaines dès le 1^{er} août 2024.

En tant qu'éducateur(rice) auxiliaire, vous

- Participez à trois repas de midi avec des enfants de la 1-2H

En tant qu'intendant(e), vous:

- Effectuez la vaisselle de différents repas.
- Préparez des goûters.
- Gérez le stock de denrées alimentaires.

Votre profil

- Vous êtes dynamique et motivé(e).
- Vous aimez le travail en équipe et travaillez en contact avec les enfants.
- Vous êtes autonome et responsable.

Il s'agit d'un poste d'une durée de 6 mois avec possibilité de reconduction.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à Mme Sandra Besson Wölfli par mail (direction. ejc@tavannes.ch) ou par poste à EJC, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes, jusqu'au 17 juin 2024.

Tavannes, le 30 mai 2024

Le Conseil municipal

Service Social Régional de Tavannes

Mise au concours d'un poste d'adjoint(e) à la direction, assistant(e) social(e)

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la Vallée de Tavannes ainsi que les mandats délivrés par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois.

Il met au concours un poste d'adjoint(e) à la direction, assistant(e) social(e), taux d'occupation de 90-100 % pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2024, à discuter.

L'annonce complète est disponible sur le site internet de la commune ou sur Jobup.ch. Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, des diplômes et comprenant tous les documents usuels (certificats de travail en particulier), sont à nous à adresser par email à secretariat@tavannes.ch, ou via la plateforme jobup, jusqu'au 21 juin 2024.

Tavannes, le 29 mai 2024

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Do Van Hieu, rue de l'Envers 19, 2605 Sonceboz

Auteur du projet : Do Van Hieu, rue de l'Envers 19, 2605 Sonceboz

Adresse du projet : BF 537, rue de la Ravière 2-4, 2733 Pontenet

Description du projet : Changement d'affectation d'un commerce de fleurs et d'un appartement en un foyer d'accueil de jour

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M2

Dépôt public : du 29 mai au 28 juin 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 23 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Blanchard Bernard, Route de Moron 23, 2735 Malleray

Auteur du projet : Synchronic, titulaire Bohm Sandrine Boehm, Saint-Loup 4A, 1290 Versoix

Adresse du projet : BF 1409, Route de Moron 23, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 29 mai au 28 juin 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 23 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Landi Vallée de Tavannes, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 531, au lieu-dit : « Route Cantonale 5 », Pontenet, commune de Valbirse.

Projet : agrandissement du bâtiment N° 5 pour aménager une cafétéria et un couvert avec terrasse en toiture + aménagement d'un vestiaire à l'intérieur du bâtiment actuel.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Ab.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 mai 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Oliveira da Silva André, La Ruai 16, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 29, La Ruai 16, 2735 Malleray

Description du projet : installation d'un poêle à bois et pose d'un canal de cheminée en façade Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M3 PCO

Dépôt public : du 5 juin au 5 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 30 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Glauser Christophe, sur Champ Martin 23, 2735 Malleray

Auteur du projet : Schaller Olivier Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Adresse du projet : BF 1510

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. A151 du RCC

Dépôt public : du 5 juin au 5 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 31 mai 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Arrondissement du Cimetière de Grandval

Assemblée ordinaire 2024

Mercredi 3 juillet 2024, 20h 15

Salle de paroisse de Grandval

Ordre du jour :

1. PV de la dernière assemblée
2. Compte 2023
3. Budget 2025
4. Jetons de présences
5. Divers

Eschert, le 27 mai 2024

Arrondissement du cimetière de Grandval

SEME - Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

Mardi 11 juin 2024 à 20h 15

Salle communale à Roches

Ordre du jour :

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un/e scrutateur/trice
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 (déjà remis)
3. Communications
 - a) Règlement du syndicat
 - b) Divers
4. Acceptation des comptes 2023 (mis sur plateforme eSéance)

5. Projet photovoltaïque, libération d'un crédit d'investissement de CHF 79'200.-
6. Surpresseur, libération d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.-
7. Transformateur, libération d'un crédit d'investissement de CHF 52'570.-
8. Divers et imprévu

Roches, le 20 mai 2024

Le Président, Francis Freudiger

**Validation de vos avis sur
la plateforme : lundi 14 h**

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch